Republique Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Superieur
Et de la Recherche Scientifique
Université de Carthage
Précition des Affaires Academiques
Et du Partenariat Scientifique

P.L. Président de l'Un de Carthagés

## COMMUNIQUE

## CANDIDATURE DES BOURSES D'ALTERNANCE

L'année universitaire 2015-2016

1 ere commission: Février 2016

L'Université de Carthage porte à la connaissance, des étudiants inscrits en deuxième année master de recherche et en thèse (les trois premières années), désirants bénéficier d'une bourse d'alternance pour l'année 2016 doivent déposer leur dossier avant le 18 janvier 2016.

## LES PIECES à FOURNIR:

- Demande de candidature à retirer du site du ministère <u>www.best.rnu.tn</u> remplie, signée et déposée auprès de l'établissement.
- Copie de l'attestation d'inscription de l'année en cours 2015-2016.
- Lettre d'appui du directeur de thèse.
- Copie de la carte d'identité nationale.
- Invitation de l'établissement d'accueil avec détermination de la période du stage.
- · copie de la première page du passeport.
- Une copie de la convention de cotutelle définitivement signée par la partie étrangère.
- Engagement téléchargé à partir du site, avec l'authentification de la signature.
- Programme de recherche signé par la partie étrangère.
- relevés de Notes du baccalauréat
- relevés de Notes des années d'études durant la préparation du diplôme d'ingénierie pour les étudiants ayant suivi une formation d'ingénieur
- relevés de Notes des années d'études durant la préparation du diplôme de licence



 relever de Notes des années d'études durant la préparation du diplôme Master

## N.B:

- -l'inscription en ligne est obligatoire (www.best.rnu.tn).
- -Toute demande sera automatiquement rejetée si les pièces à fournir sont incomplètes.
- -Les étudiants ne peuvent bénéficier de report que dans des cas exceptionnels et tout report doit être argumenté.
- -Les demandes de report doivent être adressées à l'Université

Il est porté aussi à la connaissance des étudiants que la sélection des dossiers se fera suivant les critères indiqués ci-dessous :

- La moyenne obtenue au Baccalauréat.
- Le Nombre d'années passées pour l'obtention du diplôme de la licence, du diplôme master, du diplôme d'ingénieur (Non redoublement).
- La moyenne obtenue durant le cursus universitaire
- La Priorité est accordée aux étudiants inscrits en troisième année de thèse.
- La Priorité est accordée aux étudiants inscrits en cotutelle la convention doit être dûment signée par les différents partenaires (tunisiens et étrangers)